

HFY

**FNB RENDEMENT DE SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES MONDIALES
HAMILTON CAPITAL**



**FNB Rendement de sociétés financières mondiales
Hamilton Capital
(HFY : HFY.U : TSX)**

Hamilton Capital

Spécialistes en Services Financiers

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière.....	7
Rendement passé	10
Sommaire du portefeuille de placements	12

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	16
États du résultat global	17
États de l'évolution de la situation financière	18
États des flux de trésorerie.....	19
Tableau des placements	20
Notes afférentes aux états financiers	23

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (« HFY » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HFY est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers mondiales un rendement à long terme qui consiste en un revenu régulier de dividendes et de distributions avec une croissance modérée du capital à long terme, notamment des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. Le FNB investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés financières situées dans divers pays.

HFY tente d'atteindre son objectif de placement en choisissant des sociétés de services financiers qui sont situées dans divers pays et qui, de l'avis de Hamilton Capital, en qualité de conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), offrent un bon potentiel d'augmentation à long terme des versements de dividendes et de distributions. Afin de déterminer les sociétés qui remplissent ces critères, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

spécialisées et il examine les caractéristiques de chaque société, telles que son rendement, son évaluation et ses perspectives de croissance, ainsi que son macroenvironnement, y compris, notamment, la croissance du PIB, les tendances du taux d'inflation et des taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires et les tendances réglementaires.

Il est prévu que le portefeuille du FNB sera composé en tout temps de titres d'environ 50 à 80 émetteurs. Ces placements seront répartis entre différents pays et sous-secteurs d'activité. HFY investit principalement dans des titres de participation inscrits à la cote de bourses mondiales importantes, notamment dans des certificats américains d'actions étrangères, et pourrait également investir dans des titres privilégiés à l'occasion. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamilton-capital.com ou au site www.sedar.com, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque lié aux marchés
- Risque lié aux émetteurs
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque juridique et réglementaire
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- Rendement des banques et des institutions financières
- Évolution du cadre réglementaire du secteur mondial des services financiers
- Risque lié aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Risque lié aux fluctuations des devises
- Risque de change
- Risque lié à un placement dans des fiducies de placement immobilier (FPI)
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié à l'utilisation d'options
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risque lié à la concentration
- Risque lié à l'utilisation de données historiques
- Risque lié à la faible capitalisation
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
- Risque lié aux fonds négociés en bourse (FNB)
- Perte de la responsabilité limitée
- Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
- Absence de rendement garanti

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Résultats d'exploitation

Pour la période comprise entre la date de début des activités du FNB, le 6 février 2017, et le 31 décembre 2017, les parts de catégorie E négociées en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») du FNB ont produit un rendement de 7,63 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice KBW Financial Sector Dividend Yield Total Return (l'« indice ») et l'indice MSCI Monde ont dégagé des rendements de 2,00 % et de 13,76 %, respectivement, pour la même période en dollars canadiens (6,79 % et 19,10 %, respectivement, en dollars américains), tous deux sur la base du rendement total.

Par ailleurs, les parts de catégorie E du FNB ont commencé à se négocier en dollars américains (les « parts en \$ US ») le 15 août 2017. Pour la période comprise entre la date à laquelle elles ont été négociées pour la première fois et le 31 décembre 2017, les parts en \$ US du FNB ont produit un rendement de 3,35 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. L'indice et l'indice MSCI Monde ont dégagé des rendements de 1,37 % et de 6,85 %, respectivement, pour la même période, sur la base du rendement total, en dollars canadiens (2,81 % et 8,38 %, respectivement, en dollars américains). Les parts de catégorie E en \$ US ne constituent pas une catégorie de parts distincte du FNB; elles correspondent plutôt à la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à la date du jour.

L'indice KBW Financial Sector Dividend Yield Total Return est un indice pondéré en fonction du ratio dividende/cours composé de 40 titres du secteur américain des services financiers qui sont liquides et versent des dividendes élevés.

L'indice MSCI Monde est un indice boursier général qui regroupe plus de 1 000 titres à moyenne et à grande capitalisation sur 23 marchés développés à l'échelle mondiale.

Revue du marché mondial et du secteur des services financiers

Le regain d'optimisme quant à l'amélioration de la croissance mondiale qui a permis aux titres du secteur mondial des services financiers de progresser au début de 2017 s'est tempéré vers le milieu de l'année étant donné que les plans de la nouvelle administration américaine concernant l'adoption d'importantes mesures pour favoriser la croissance et assouplir la réglementation ainsi qu'une réforme fiscale se sont révélés plus difficiles que prévu à faire passer au Congrès. Incidemment, les titres du secteur mondial des services financiers dans l'ensemble, à quelques exceptions près, se sont immobilisés au milieu de l'année pendant que le marché attendait que la situation se précise. C'est exactement ce que cette pause a permis de faire, et l'attention portée sur la réforme fiscale et la forte croissance économique persistante a ravivé la demande de titres financiers américains en deuxième partie de l'année. Même si les titres financiers à l'échelle mondiale ont aussi profité de l'amélioration des données économiques, les titres financiers australiens et européens ont été aux prises avec des incertitudes d'ordre réglementaire et politique au deuxième semestre (voir plus loin pour un complément d'information).

La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a poursuivi sur la voie de la normalisation de sa politique monétaire, relevant les taux à trois reprises en 2017 et alimentant les prévisions de trois autres hausses en 2018 (hausses de taux qui ont tendance à être favorables aux titres financiers sensibles aux taux d'intérêt). Les attentes du marché quant à la possibilité que de nombreuses banques centrales du monde entier emboîtent le pas à la Fed pour majorer les taux se sont d'abord accrues avant de modérer en cours d'année, en grande partie par suite des commentaires conciliants des banques centrales, notamment la Banque centrale européenne (la « BCE »), la Reserve Bank of Australia et la Banque du Japon.

Au premier semestre de 2017, en général le contexte politique a été plus stable et le risque politique s'est atténué, ce qui a essentiellement favorisé le rendement des actions, surtout en Europe. Cependant, le mouvement séparatiste en Catalogne (Espagne), les partis politiques allemands qui négocient encore la formation d'un gouvernement de coalition

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

quatre mois après les élections nationales et le choix de la date des élections en Italie (mars 2018) ont fait monter l'incertitude politique en Europe à la fin de 2017. On pourrait dire que l'événement politique le plus imprévu de l'année a été l'élection éclair au Royaume-Uni qui a culminé avec la perte de la majorité des conservateurs au pouvoir. Cette situation a initialement été vue comme pouvant être à l'avantage des titres de sociétés financières britanniques exerçant des activités en Europe, mais la possibilité d'une réalisation du Brexit selon la méthode forte (*hard Brexit*) n'est pas exclue et les négociations se poursuivent sans hâte.

Revue du portefeuille

Le FNB a été lancé au début de février après plusieurs mois de rendements élevés des titres financiers. À terme, le portefeuille du FNB devrait compter de 50 à 80 titres de sociétés de services financiers de partout dans le monde. L'accent est mis sur la sélection de sociétés qui offrent des rendements intéressants et/ou un bon potentiel d'augmentation à long terme des versements de dividendes et de distributions, et la répartition géographique du FNB tend à privilégier les marchés plus développés. Plus précisément, à la fin de l'année le portefeuille du FNB se composait principalement de sociétés de services financiers établies aux États-Unis (~45 %) et en Europe (~35 %), et, dans une moindre mesure, en Australie et au Canada (~5 % chacun). Le passage à une pondération accrue des États-Unis et de l'Europe (en hausse par rapport à environ 35-40 % et 30 %, respectivement) et à une réduction des placements en Australie et au Canada était essentiellement achevé au quatrième trimestre, et s'explique par les changements dans la perception qu'a le gestionnaire de l'Australie (voir plus loin pour un complément d'information) et par sa décision d'affecter plus d'actifs aux positions qui, selon le consensus, devraient enregistrer une plus forte croissance du résultat par action en 2018-2019.

Outre sa diversité géographique, le FNB profite d'une diversification au sein même du secteur des services financiers. La pondération des sous-secteurs du FNB est demeurée assez stable depuis son lancement, la valeur liquidative étant investi à hauteur d'environ 35-40 % dans des institutions de dépôt, d'environ 20-30 % dans chacun des marchés financiers (y compris les sociétés de développement commercial) et du secteur de l'assurance, et d'environ 5-15 % dans des fiducies de placement immobilier (« FPI »). Cela dit, la plus grande conviction que les États-Unis arriveront à mettre en œuvre des réformes fiscales et réglementaires s'est traduite par une réduction des placements du FNB dans des FPI (plus près de 5 %). Le gestionnaire continue d'avoir recours aux FPI dans le cadre de la constitution du portefeuille du FNB, lorsqu'il le juge approprié, pour accroître la distribution du FNB et ainsi en atténuer la volatilité (les titres de ce groupe ayant une corrélation moins étroite avec les autres titres de services financiers).

À quelques exceptions près, les placements européens du FNB ont tiré parti en 2017 de l'attitude plus positive après plusieurs années de sous-performance relative. L'inflation à la hausse et la croissance économique ont eu un effet favorable, même si des poches d'incertitude politique et la proposition d'un resserrement des règles à l'égard des prêts non productifs de la part de la BCE tard dans l'année ont nui à certains avoirs. Nonobstant l'incertitude accrue au Royaume-Uni, les positions sur des titres britanniques ont été généralement résilientes et produit de bons gains dans l'ensemble. Pour atténuer les conséquences d'une possible volatilité de ces placements, le gestionnaire a choisi de ne pas couvrir l'exposition au taux de change entre le dollar canadien et la livre sterling (voir plus loin pour un complément d'information) pendant la période.

Aux États-Unis, l'attitude qui était très positive à l'égard des titres du secteur des services financiers au début de l'année a été refroidie par l'incapacité du Congrès à faire passer des lois favorables au secteur. Un regain d'optimisme a toutefois été observé dans les derniers mois de 2017, les fortes données économiques (emploi, PIB, etc.) ayant été amplifiées par les attentes d'une réforme fiscale significative, qui s'est finalement concrétisée. À quelques exceptions près (notamment les réassureurs qui exercent des activités extraterritoriales), la réforme de la fiscalité des sociétés est globalement bien vue dans le secteur; on s'attend à ce qu'elle stimule l'activité économique en général et permette aux sociétés d'accroître leur bénéfice net. Le gestionnaire prévoit que le parti pris en faveur du secteur persistera, au moins à moyen terme, soutenu par les progrès en vue de l'allègement du contexte réglementaire, ainsi que par la normalisation de la politique monétaire qui se poursuit.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'exposition du FNB aux sociétés de services financiers australiennes a été réduite au deuxième semestre, après l'annonce d'une commission royale sur le secteur. De l'avis du gestionnaire, l'établissement de la commission royale amoindrait la probabilité d'une remontée à court terme des multiples cours-bénéfice ou de la résorption de l'écart de valorisation par rapport aux autres titres australiens, ou les deux. Ainsi, le gestionnaire estime que les banques australiennes en particulier sont généralement des titres de grande qualité qui offrent des rendements très intéressants, mais il préfère attendre de voir comment évoluera la situation réglementaire avant d'accroître à nouveau les avoirs du FNB en Australie. L'exposition du FNB au Canada a également été réduite au deuxième semestre, en grande partie à cause des prévisions d'une croissance plus faible qu'ailleurs dans le monde, notamment en Inde, pays dans lequel des placements ont été effectués pour la première fois lors de la révision des autres pondérations.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. À l'heure actuelle, le FNB couvre une bonne partie de son exposition au risque de change (environ 65 %). La couverture de change a eu l'effet positif d'annuler l'incidence de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain et au dollar australien, mais un effet négatif en ce qui concerne l'euro. Dans l'ensemble, la couverture de change a produit un résultat net positif pour le FNB en 2017. Comme il est mentionné plus haut, le gestionnaire a choisi de ne pas couvrir la livre sterling en 2017, vu le recul considérable de cette monnaie depuis que le Royaume-Uni a voté en faveur de la sortie de l'Union européenne en juin 2016.

Perspectives

En général, les titres du secteur mondial de la finance abordent 2018 avec optimisme en s'attendant à ce que la croissance mondiale se poursuive. Cela dit, le gestionnaire croit que certaines régions seront en mesure d'offrir des rendements supérieurs à ceux des autres. Plus précisément, le gestionnaire estime que les titres du secteur financier américain pourront profiter de plusieurs facteurs qui favoriseront leurs bénéfices, notamment la diminution des impôts, le contexte de hausse des taux, la forte croissance du PIB ainsi que les prévisions d'une réforme réglementaire officielle. De même, le gestionnaire s'attend à ce que les titres du secteur financier européen dégagent des rendements supérieurs alors que l'activité économique continue de se raffermir, même s'il existe des risques de volatilité associée à des événements d'ordre politique ou réglementaire. Le gestionnaire estime que sa stratégie, qui consiste à sélectionner des sociétés de services financiers dont les rendements attrayants sont soutenus par des perspectives de croissance durable ou en progression, fait en sorte que le FNB affiche un profil risque-rendement favorable et offre un potentiel de revenu.

Pour d'autres commentaires sur la situation financière mondiale, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse : www.hamilton-capital.com/insights.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période allant du 6 février 2017, date du début des activités du FNB, au 31 décembre 2017, le FNB a généré un résultat global brut de 1 156 787 \$ tiré de ses placements. Le FNB a engagé des frais de gestion et engagé des charges d'exploitation totalisant 432 309 \$, dont une tranche de 95 438 \$ a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 825 128 \$ aux porteurs de parts.

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Autres parties liées

Un ou plusieurs courtiers inscrits agissent ou peuvent agir à titre de courtiers désignés, de courtiers et (ou) de teneurs de marché. Ces relations peuvent créer des conflits d'intérêts réels ou perçus dont les investisseurs devraient tenir compte relativement à un placement dans un FNB. Plus particulièrement, en raison de ces relations, ces courtiers inscrits pourraient tirer avantage de la vente et de la négociation de parts. Le courtier désigné, à titre de teneur de marché d'un FNB sur le marché secondaire, pourrait donc avoir des intérêts financiers qui diffèrent de ceux des porteurs de parts et qui pourraient même être contraires à ceux des porteurs de parts.

Un tel courtier inscrit et les membres de son groupe peuvent, à l'heure actuelle ou dans l'avenir, traiter avec le FNB, les émetteurs des titres composant le portefeuille de placement du FNB, le gestionnaire ou tout fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe, y compris en accordant des prêts, en concluant des opérations sur instruments dérivés ou en fournissant des services de conseil ou de représentation. De plus, la relation entre un tel courtier inscrit et les membres de son groupe, d'une part, et le gestionnaire et les membres de son groupe, d'autre part, peut s'étendre à d'autres activités, comme faire partie d'un syndicat de placement pour d'autres fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Aucun courtier désigné ni aucun courtier n'a participé à la préparation du prospectus ni n'a examiné le contenu de celui-ci. Les courtiers désignés et les courtiers n'agissent pas en tant que preneurs fermes du FNB dans le cadre du placement par le FNB de parts par voie du prospectus. Les parts ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier désigné, d'un courtier ou de tout membre du groupe de l'un d'eux, et un porteur de parts n'a aucun recours contre l'une ou l'autre de ces parties relativement aux montants payables par le FNB à un courtier désigné ou à un courtier.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis sa création, soit le 15 janvier 2016. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Catégorie E

Exercice ¹⁾	2017	2016
Actif net à l'ouverture de l'exercice	16,00	16,00 \$
Augmentation liée à l'exploitation		
Total des revenus	0,85	–
Total des charges	(0,34)	–
Profits réalisés pour l'exercice	0,31	–
Profits latents pour l'exercice	0,02	–
Augmentation totale liée à l'exploitation²⁾	0,84	–
Distributions		
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,38)	–
À partir des dividendes	(0,03)	–
À partir des gains en capital nets réalisés	(0,11)	–
Remboursement de capital	(0,20)	–
Total des distributions annuelles³⁾	(0,72)	–
Actif net à la clôture de l'exercice (parts en \$ CA)⁴⁾	16,49	16,00 \$
Actif net à la clôture de l'exercice (parts en \$ US)^{1) 4)}	13,12	–

1. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB aux 31 décembre de l'exercice ou de la période présenté. La date de création du FNB est le 15 janvier 2016. Cependant, le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Catégorie E

Exercice ¹⁾	2017	2016
Total de la valeur liquidative (en milliers)	27 975	150 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	1 697	9
Ratio des frais de gestion ²⁾	1,03 %	–
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	1,68 %	–
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,68 %	–
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	61,04 %	–
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice (parts en \$ CA)	16,49	16,00 \$
Cours de clôture (parts en \$ CA)	16,55	– \$
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice (parts en \$ US)	13,12	– \$
Cours de clôture (parts en \$ US)	13,15	– \$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre de l'exercice ou de la période présenté. La date de création du FNB est le 15 janvier 2016. Cependant, le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

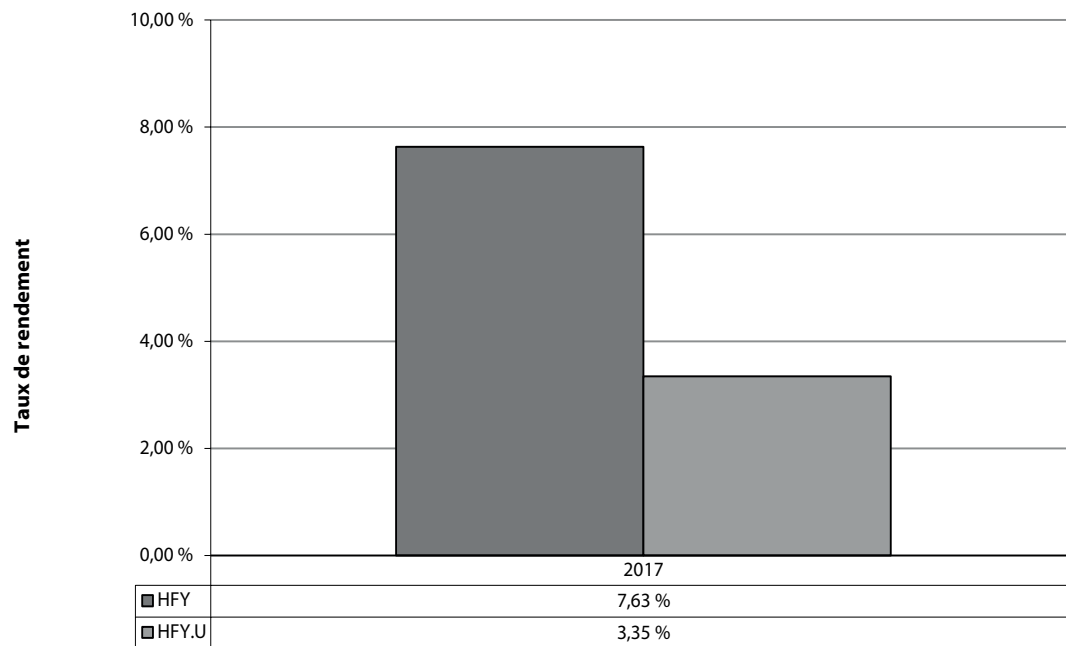
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge
20 %	10 %	70 %

Rendement passé

Des commissions de vente, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour la période indiquée. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017.

Rendement passé (suite)

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total du FNB pour la période allant du 6 février 2017, date du début de ses activités, au 31 décembre 2017 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	Rendement en % - HFY	Rendement en % - HFY.U	Rendement en % - Indice KBW Financial Sector Dividend Yield Total Return (\$ CA)	Rendement en % - Indice KBW Financial Sector Dividend Yield Total Return (\$ US)	Rendement en % - Indice MSCI Monde (\$ CA)	Rendement en % - Indice MSCI Monde (\$ US)
Depuis la création						
Parts en \$ CA	7,63 %		2,00 %	6,79 %	13,76 %	19,10 %
Parts en \$ US		3,35 %	1,37 %	2,81 %	6,85 %	8,38 %

Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2017

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions mondiales	14 777 920 \$	52,82 %
Actions américaines	11 670 233	41,72 %
Actions canadiennes	1 188 347	4,25 %
Contrat à terme - couverture des devises*	38 433	0,14 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605 336	2,16 %
Autres actifs, moins les passifs	(304 841)	-1,09 %
	27 975 428 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	27 636 500 \$	98,79 %
Contrat à terme - couverture des devises*	38 433	0,14 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605 336	2,16 %
Autres actifs, moins les passifs	(304 841)	-1,09 %
	27 975 428 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2017

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Ares Capital Corp.	3,29 %
PacWest Bancorp	2,99 %
Natixis SA	2,66 %
F.N.B. Corp.	2,64 %
Ageas NV	2,63 %
Zurich Insurance Group AG	2,61 %
Aviva PLC	2,61 %
ICICI Bank Ltd., CAAE	2,54 %
AllianceBernstein Holding L.P.	2,54 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	2,47 %
Hercules Capital Inc.	2,43 %
Flow Traders	2,43 %
James River Group Holdings Ltd.	2,39 %
Umpqua Holdings Corp.	2,37 %
Credit Suisse Group AG	2,33 %
Blackstone Group L.P. (The)	2,29 %
Intesa Sanpaolo SPA	2,26 %
Nordea Bank AB	2,21 %
Société Générale SA	2,13 %
Apollo Global Management LLC	1,99 %
Barclays PLC	1,95 %
IBERIABANK Corp.	1,95 %
SunTrust Banks Inc.	1,94 %
Azimut Holding SPA	1,89 %
HSBC Holdings PLC	1,87 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD
DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

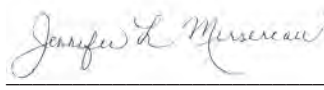
La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans leur rapport, les auditeurs indépendants indiquent l'étendue de leur audit et expriment leur opinion sur les états financiers.



Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.



Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (le « FNB »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FNB, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2017 et 2016, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB aux 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 14 mars 2018
Toronto, Canada

États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2017	2016
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	605 336 \$	150 000 \$
Placements	27 636 500	-
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	52 590	-
Actifs dérivés (note 3)	51 094	-
Total des actifs	28 345 520	150 000
Passifs		
Frais de gestion à payer	21 115	-
Frais d'exploitation à payer	5 422	-
Distribution à payer	330 894	-
Passifs dérivés (note 3)	12 661	-
Total des passifs	370 092	-
Total de l'actif net (note 2)	27 975 428 \$	150 000 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 9)	1 696 890	9 375
Total de l'actif net par part (parts en \$ CA) (note 1)	16,49 \$	16,00 \$
Total de l'actif net par part (parts en \$ US) (note 1)	13,12 \$	- \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Robert Wessel
Administrateur



Jennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

	2017	2016
Produits		
Revenu de dividendes	804 300 \$	– \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	34 176	–
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	308 545	–
Perte nette de change réalisée	(7 601)	–
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	17 345	–
Variation nette de la plus-value latente de change	22	–
	1 156 787	–
Charges		
Frais de gestion (note 10)	136 207	–
Honoraires d'audit	14 195	–
Honoraires du comité d'examen indépendant	6 227	–
Frais de garde	15 636	–
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	24 293	–
Frais d'administration	48 353	–
Coûts de transaction	98 707	–
Retenues fiscales	88 643	–
Autres charges	48	–
	432 309	–
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(95 438)	–
	336 871	–
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	819 916 \$	– \$
Augmentation de l'actif net par part, catégorie E	0,84 \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

	2017	2016
Total de l'actif net à l'ouverture de l'exercice	150 000 \$	– \$
Augmentation de l'actif net	819 916	–
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	27 830 375	150 000
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	265	–
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(466 218)	–
À partir des gains en capital nets réalisés	(132 888)	–
Remboursement de capital	(226 022)	–
Total de l'actif net à la clôture de l'exercice	27 975 428 \$	150 000 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	819 916 \$	– \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(308 545)	–
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	224 731	–
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	(17 345)	–
Variation nette de la moins-value latente de change	16	–
Achat de placements	(37 876 451)	–
Produit de la vente de placements	10 302 677	–
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(52 590)	–
Charges à payer	26 537	–
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(26 881 054)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	27 830 375	150 000
Distributions versées aux porteurs de parts	(493 969)	–
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	27 336 406	150 000
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	455 352	150 000
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(16)	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	150 000	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	605 336 \$	150 000 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	34 176 \$	– \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	663 067 \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS MONDIALES (52,82 %)			
Royaume-Uni (9,32 %)			
Aviva PLC	84 800	717 899 \$	728 941 \$
Barclays PLC	158 700	533 860	547 021
HSBC Holdings PLC	40 100	482 913	521 916
Legal & General Group PLC	63 200	268 194	293 139
Standard Life Aberdeen PLC	69 500	463 343	514 975
		2 466 209	2 605 992
France (7,42 %)			
Amundi SA	4 800	531 806	511 465
AXA SA	6 000	205 851	223 834
Natixis SA	74 800	680 599	744 122
Société Générale SA	9 200	648 799	597 342
		2 067 055	2 076 763
Italie (5,96 %)			
Azimut Holding SPA	21 900	530 175	527 487
Intesa Sanpaolo SPA	151 600	593 301	633 346
Poste Italiane SPA	53 600	497 339	507 272
		1 620 815	1 668 105
Australie (5,36 %)			
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	17 600	520 279	496 099
Bendigo and Adelaide Bank Ltd.	34 000	390 155	389 152
National Australia Bank Ltd.	8 900	280 539	258 113
Westpac Banking Corp. Ltd.	11 600	373 770	356 669
		1 564 743	1 500 033
Inde (5,01 %)			
HDFC Bank Ltd., CAAE	5 400	647 087	690 116
ICICI Bank Ltd., CAAE	58 200	693 802	711 821
		1 340 889	1 401 937
Suisse (4,94 %)			
Credit Suisse Group AG	29 000	625 668	650 913
Zurich Insurance Group AG	1 910	736 332	730 769
		1 362 000	1 381 682
Bermudes (4,25 %)			
James River Group Holdings Ltd.	13 300	686 869	668 891
Lazard Ltd., cat. A	7 900	455 958	521 341
		1 142 827	1 190 232
Belgique (2,63 %)			
Ageas NV	12 000	751 839	736 882
Pays-Bas (2,43 %)			
Flow Traders	22 500	634 843	678 695

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Suède (2,21 %)			
Nordea Bank AB	40 600	637 376	617 778
Autriche (1,48 %)			
UNIQA Insurance Group AG	31 100	356 479	413 706
Chili (1,01 %)			
Banco Santander Chile, CAAE	7 200	252 396	283 006
Espagne (0,80 %)			
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	20 800	205 633	223 109
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		14 403 104	14 777 920
ACTIONS AMÉRICAINES (41,72 %)			
Services financiers (41,72 %)			
AllianceBernstein Holding L.P.	22 600	673 522	711 625
AmTrust Financial Services Inc.	40 100	501 289	507 585
Apollo Global Management LLC, cat. A	13 200	459 200	555 348
Ares Capital Corp.	46 600	1 014 824	920 818
BGC Partners Inc., cat. A	12 900	268 179	245 013
Blackstone Group L.P. (The)	15 900	640 681	639 961
Carlyle Group (The)	8 200	173 521	236 040
Compass Diversified Trust	19 100	412 913	406 948
F.N.B. Corp.	42 500	757 780	738 299
Hercules Capital Inc.	41 200	708 365	679 464
IBERIABANK Corp.	5 600	559 609	545 538
Main Street Capital Corp.	7 300	369 216	364 566
MGM Growth Properties LLC	9 900	363 069	362 751
New Mountain Finance Corp.	16 500	322 429	281 034
Omega Healthcare Investors Inc.	11 100	455 873	384 257
Oritani Financial Corp.	12 100	264 625	249 439
PacWest Bancorp	13 200	847 543	836 257
Select Income REIT	11 700	369 449	369 584
Simon Property Group Inc.	1 900	396 275	410 167
SunTrust Banks Inc.	6 700	528 904	543 971
TCP Capital Corp.	14 200	322 669	272 739
TPG Specialty Lending Inc.	15 400	425 016	383 284
Triangle Capital Corp.	30 300	652 740	361 447
Umpqua Holdings Corp.	25 400	724 956	664 098
		12 212 647	11 670 233
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		12 212 647	11 670 233

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS CANADIENNES (4,25 %)			
Services financiers (4,25 %)			
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 700	393 515	453 398
Power Corporation du Canada	10 100	302 656	326 937
SmartCentres REIT	13 200	406 550	408 012
		1 102 721	1 188 347
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		1 102 721	1 188 347
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,14 %)			
Contrats de change à terme (0,14 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 9 468 750 \$ CA pour 7 500 000 \$ US échéant le 28 février 2018		-	48 470
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 472 550 \$ CA pour 1 500 000 \$ AU échéant le 28 février 2018		-	2 624
Contrat de change à terme visant l'achat de 5 733 060 \$ CA pour 3 800 000 € échéant le 28 février 2018		-	(12 661)
		-	38 433
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		-	38 433
Coûts de transaction		(60 884)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,93 %)		27 657 588 \$	27 674 933 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (2,16 %)			605 336
Autres actifs, moins les passifs (-1,09 %)			(304 841)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			27 975 428 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (« HFY » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 15 janvier 2016. Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et en dollars américains (les « parts en \$ US ») sous les symboles HFY et HFY.U, respectivement. Les parts en \$ US ne constituent pas une catégorie distincte de parts du FNB; elles représentent la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change \$ CA/\$ US en vigueur. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts d'un FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFY est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers mondiales un rendement à long terme qui consiste en un revenu régulier de dividendes et de distributions avec une croissance modérée du capital à long terme, notamment des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. Le FNB investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés financières situées dans divers pays.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 mars 2018.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
 - Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance et placements en actions
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier est classé à titre de prêts et créances
- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier est classé à titre d'autres passifs financiers

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 7.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le FNB

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, le cas échéant. Le FNB n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 8).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 10.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié les nouvelles normes et normes modifiées n'étant pas encore entrées en vigueur suivantes.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplacera la norme comptable internationale (International Accounting Standard, ou « IAS ») 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 traite de classement, d'évaluation d'instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de couverture.

Aux termes de la nouvelle norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne soient réunies.

Le gestionnaire a évalué l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers du FNB et il a déterminé qu'elle serait négligeable. Les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction selon l'IAS 39, comme les dérivés, continueront d'être classés ainsi aux termes de l'IFRS 9. Les instruments financiers évalués actuellement à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IAS 39 sont désignés comme tels parce qu'ils sont gérés selon la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de placement documentée. Par conséquent, ils devront aussi être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net aux termes de l'IFRS 9. Les instruments financiers évalués au coût amorti, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les montants à recevoir, continueront d'être évalués au coût amorti aux termes de l'IFRS 9. Le classement et l'évaluation des passifs demeurent inchangés dans l'ensemble.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le tableau qui suit indique les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 31 décembre 2017 (le FNB n'était exposé à aucune devise au 31 décembre 2016), exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

31 décembre 2017	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) contrats à terme standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 548	(1 470)	78	1
Livre sterling	2 607	–	2 607	26
Couronne danoise	1	–	1	–
Euro	5 817	(5 746)	71	1
Couronne suédoise	621	–	621	6
Franc suisse	1 384	–	1 384	14
Dollar américain	14 655	(9 420)	5 235	52
Total	26 633	(16 636)	9 997	100
En pourcentage de la valeur liquidative	95,2 %	-59,5 %	35,7 %	0,4 %

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation. Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Indice MSCI Monde	190 852 \$	–

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

et sans risquer d'entacher sa réputation. Tous les passifs financiers arrivent habituellement à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. VARIATIONS NETTES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les variations nettes de la juste valeur sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présentées dans le tableau ci-dessous se composent de ce qui suit : profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, de revenu de dividendes et de revenu d'intérêts à des fins de distribution. Leur classement entre Détenus à des fins de transaction ou Désignés comme étant à la juste valeur est présenté dans le tableau qui suit :

Catégorie	Variations nettes à la juste valeur par le biais du résultat net (\$)	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Détenus à des fins de transaction	263 164	–
Désignés comme étant à la juste valeur	893 623	–
Total des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 156 787	–

7. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2017		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers			
Actions	27 636 500	–	–
Contrats de change à terme	–	51 094	–
Total des actifs financiers	27 636 500	51 094	–
Passifs financiers			
Contrats de change à terme	–	(12 661)	–
Total des passifs financiers	–	(12 661)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	27 636 500	38 433	–

Au 31 décembre 2016, le FNB ne détenait aucun placement assujéti à la hiérarchie décrite ci-dessus puisque la totalité des actifs du FNB était détenue en trésorerie à cette date.

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de l'exercice ou de la période présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

8. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt sur titres. Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, le FNB n'a tiré aucun revenu du prêt de titres.

9. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice / Période clos le	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
31 déc. 2017	9 375	1 687 515	–	1 696 890	981 453
31 déc. 2016	–	9 375	–	9 375	9 375

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et
pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

11. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivants :

Exercices clos les	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2017	98 707 \$	14 500 \$	néant \$
31 décembre 2016	néant \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 10 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2017 et 2016 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2017, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ni de perte autre qu'en capital.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 31 décembre 2017. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés. Au 31 décembre 2016, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2017	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	51 094	–	51 094	(12 661)	–	38 433
Passifs dérivés	(12 661)	–	(12 661)	12 661	–	–

Gestionnaire

Hamilton Capital Partners Inc.

55, rue York, bureau 1202

Toronto (Ontario)

M5J 1R7

Tél. : 416-941-9888

www.hamilton-capital.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon Trust

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)

1, rue Toronto, bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2V6

The logo consists of the letters 'HFY' in a bold, white, sans-serif font, centered within a dark red square.

FNB RENDEMENT DE SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES MONDIALES
HAMILTON CAPITAL

Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto, Ontario M5J 1R7

416.941.9888 | www.hamilton-capital.com